CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E196614** **VALABLE JUSQU'AU** **12/12/2026**

ÉDITÉ LE 22/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2022

Raison sociale : O TOITS OCCITANS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 02/03/2022

Capital : 1 500

6 RUE DU CHARRON
ZAE LA BARTHE
34230 PAULHAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER

Siret : 910 950 880 00039

Téléphone : 04 48 17 17 95 **Fax :**

Portable : 06 25 83 59 06

Code NACE : 4391B

Responsabilité légale :
ROLERE FREDERIC ANTHONY GÉRANT

Numéro caisse de congés payés : 9522992-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD AM 147790226

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD AM 147790226

Site Internet : www.otoitsoccitans.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

E-mail : administratif@qualiproplus.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 750 000 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3111	Tuiles canal (Technicité courante)	9	11/07/2024
3141	Eléments accessoires de couverture		13/12/2022
3143	Fenêtres de toit en pente		13/12/2022
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)		11/12/2025
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/09/2026 09:41

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E196614** **VALABLE JUSQU'AU** **12/12/2026**

ÉDITÉ LE **22/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2022
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 02/03/2022
Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER

Siret : **910 950 880 00039**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 9522992-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD AM 147790226

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD AM 147790226

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : **O TOITS OCCITANS**

6 RUE DU CHARRON
ZAE LA BARTHE
34230 PAULHAN

Téléphone : 04 48 17 17 95 **Fax :**
Portable : 06 25 83 59 06

Site Internet : www.otoitsoccitans.fr
E-mail : administratif@qualiproplus.fr

Responsabilité légale :
ROLERE FREDERIC ANTHONY GÉRANT

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	11/07/2024
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	11/12/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/12/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	30/05/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.